



Juillet 2020

Informez. Mobilisez pour résister. Revendiquez et reconquérir

CENTRES DE CONTACT**LA SURCHAUFFE !**

Les critères de répartition de la prime « Covid » dans les Centres de Contact (CdC) viennent s'ajouter comme partout aux tensions préexistantes dans ces unités de travail. Du fait de conditions de travail particulièrement dégradées pendant la campagne IR, ces collègues pensaient voir leur engagement professionnel reconnu à la hauteur de ce qu'ils ont donné. Or, c'est loin d'être le cas et le fait de leur avoir demandé de passer parfois 7 heures d'affilée au téléphone pour répondre aux nombreux questionnements des contribuables y compris aux appels concernant le fonds de solidarité aux entreprises semble aujourd'hui bien oublié. De surcroît, depuis l'harmonisation du numéro 0 809 401 40 1, ils traitent désormais toutes les demandes nationales.



Concrètement et pour une raison peu compréhensible sauf à considérer que ce numéro serait perçu par les usagers comme le seul point d'entrée vers l'administration en général, ils reçoivent davantage d'appels pour des sujets n'ayant rien à voir avec leur mission que sur des questions à caractère fiscal.

Ainsi, ils sont régulièrement questionnés sur : les chèques énergies, les primes « vélo », l'isolation à 1 €, les caisses de retraite, les taxes d'aménagement, les demandes HLM, les amendes et y compris des demandes relevant de Pôle emploi ou de la CAF. Bien évidemment, les usagers n'obtenant pas la réponse attendue manifestent leur mécontentement auprès des collègues des CdC.

En outre, le fait de savoir que seul ce numéro va figurer sur les avis d'imposition augmente l'inquiétude des collègues au regard d'une campagne des avis qui s'annonce compliquée.

Enfin, les conditions de convergence des plate formes au 1er septembre ne sont pas réunies. Les formations initialement prévues au printemps n'ont pas pu avoir lieu du fait du confinement et les solutions envisagées pour que ces collègues ne se trouvent pas face à des questions dont ils n'auront pas les réponses semblent peu consolidées à ce stade. En conséquence, FO DGFIP a alerté le Directeur général en lui demandant d'une part une plus grande attention aux conditions de travail et d'autre part une plus grande reconnaissance de l'engagement professionnel des collègues des CdC.

En fonction de la réponse qui sera apportée ou pas, FO-DGFIP prendra contact avec les autres organisations syndicales de la DGFIP en vue de rechercher dans l'unité la plus large possible les moyens d'action permettant l'amélioration de la situation.

TITULARISATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES DE LA PROMOTION 2019 - 2020

Cette CAPN s'est tenue les 6 et 7 juillet 2020. Elle s'est déroulée dans des conditions particulières suite à l'épidémie du Covid-19, certains participants en présentiel et d'autres en audioconférence. Les élus ont dénoncé les conditions hors normes de cette scolarité :

- x l'application des nouvelles règles d'affectation pour les stagiaires,
- x le manque d'information de ces derniers.

La promotion comprend 1530 stagiaires, qui se décomposent en 1445 contrôleurs généralistes et 60 programmeurs :

- x 17 stagiaires ont démissionné,
- x 8 stagiaires ont interrompu leur scolarité pour raisons de santé.

La titularisation des contractuels handicapés sera étudiée lors d'une CAP distincte en septembre puisqu'ils sont soumis à un stage pratique probatoire, dénoncé depuis des années par les élus FO.

Cette réunion s'est donc prononcée sur la titularisation de 1447 stagiaires.

4 stagiaires n'ont pas satisfait à la formation théorique, leur dossier a donc fait l'objet d'un examen individuel.

Au final :

- x un reversement en catégorie C
- x 3 redoublements

La direction nous a indiqué que les redoublants gardaient leur affectation au niveau national mais également local.

L'année prochaine le stage pratique devient probatoire pour tous, malgré notre opposition.

De nombreuses interrogations sur la scolarité à venir demeurent, du fait des problèmes sanitaires.



Les élus FO DGFIP se sont prononcés pour la titularisation des contrôleurs et ont voté contre la position de l'administration et ont également rappelé leurs revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'attachement à la séparation ordonnateur/comptable,
- l'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat,
- l'amélioration des plans de qualification,
- le maintien des actes de gestions en CAP Nationales,
- l'affectation la plus fine possible : commune / missions / structure,
- le refus de tous délais de séjours.